

# Lettre de Seïdina Ahmed Tidjani

## Epreuves et Soulagement

(Qu'Allah sanctifie son précieux secret)

Parmi les lettres que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) envoya à l'ensemble des disciples, il y a : « De par le Nom d'Allah et la prière sur le Prophète et après la louange à Allah – Exalté est Son éloge : Cet écrit est adressé à l'ensemble de nos bien-aimés disciples et à chacun personnellement sans différence – que la paix soit sur vous ainsi que la Miséricorde d'Allah et Sa bénédiction de la part d'Ahmed ibn Mohamed Tidjani, ensuite :

On demande à Allah pour l'ensemble d'entre vous et vos élites, qu'Il déverse sur vous les océans de Sa Sollicitude et de Son Agrément –qu'Il soit Glorifié et Exalté- à la mesure de ceux dont furent pourvu les plus grands Connaisseurs d'entre Ses serviteurs et des Gens Exceptionnels. Et ce, jusqu'à ce que l'ensemble de vos méfaits en soit effacé et qu'aucun d'entre eux ne soit une cause de reproche. Que la totalité de vos péchés et des traces de vos négligences soient accueillies par le pardon et Son indulgence et que vous n'y soyez pas confronté.

On Lui demande également –qu'Il soit Glorifié et Exalté- qu'Il vous inscrive tous dans le registre des gens de la félicité dans lequel ne sont inscrits que les plus grands d'entre Ses Alliés (Aouliya) et de Ses Gens exceptionnels pour lesquels il n'y a plus ni modification, ni changement. Qu'Il enduise vos regards du Kohol de Ses Lumières, celles qu'Il a déversé sur les esprits dans la Préexistence et qu'Il vous expose à Sa Grâce en ce monde ainsi que dans l'au-delà et qu'Il vous regarde de par Son Regard de Miséricorde par lequel celui qui est vu est alors écarté de l'ensemble des désagréments de ce monde et de l'au-delà.

Mais avec cela sachez tout de même que l'ensemble des serviteurs en cette demeure doit prendre part aux tribulations de l'époque, soit par un mal l'atteignant, soit par la privation d'un bienfait, soit par la tristesse engendrée par la mort d'un aimé ou par une destruction ou tout autre chose qui ne peut être entièrement dénombré ni détaillé. Celui qui sera touché par l'un d'entre eux qu'il patiente et qu'il redouble de patience afin d'avalier son amertume par petite gorgée, car ce n'est que pour cela que les serviteurs ont été placés en cette demeure. Quant à celui qui craint de ne pouvoir supporter sa charge, de ne pouvoir résister à ce qui surgit comme fardeaux, alors qu'il s'astreigne à accomplir l'une de ces deux choses ou les deux ensemble et dans ce cas c'est meilleur.

Il s'agit :

- Premièrement de réciter constamment 1000 fois « YA LATIF » après chaque prière si c'est possible, sinon les réciter 1000 fois le matin et 1000 fois le soir, par cela il précipitera sa délivrance de ladite affliction.

- La seconde c'est la récitation de 100 prières sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) avec Salat Fatihî en offrant la récompense au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), s'il le peut il fait 100 prières après chaque prière, sinon 100 le matin et 100 le soir.

Pour chacune d'entre elle (c'est-à-dire «Ya Latif» et la prière sur le Prophète en offrant la récompense au Prophète -que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) il place l'intention qu'Allah – Exalté – le délivre de tous ses malheurs, et qu'Il en fasse la sauvegarde contre ses afflictions. Cela lui précipitera l'assistance très rapidement, il en est de même pour celui qui a des dettes et se

trouve dans l'impossibilité de les honorer ou celui qui a une famille nombreuse et dont la pauvreté s'est intensifiée et ne trouve aucune porte d'accès dans les causes de subsistance. Qu'il accomplisse l'une des deux affaires que nous avons évoquées ou les deux ensembles, car il s'apercevra très vite de la délivrance d'Allah.

De même pour celui qui craint une perte probable comme la crainte d'un créancier qui n'accepte aucune excuse et aucun délai de retard tout en ne possédant pas l'argent réclamé ou encore ces deux situations réunies ou toute autre forme de crainte. Là aussi on s'astreint à accomplir l'une des deux situations ou les deux ensembles, cela les dissipera rapidement et encore plus précipitamment si on fait une aumône que ce soit dans le peu ou le beaucoup avec l'intention de repousser les craintes qui peuvent survenir, ou par l'intention de précipiter la délivrance de ce qui l'afflige et le tourmente, cela est encore plus à même de précipiter la délivrance et le soulagement.

Ensuite, recommandez-vous mutuellement la patience et recommandez-vous mutuellement la miséricorde et prenez extrêmement garde à négliger les droits de vos frères dans ce qui permet d'attirer l'affection ou de repousser une nuisance ou dans l'aide apportée devant une difficulté, car celui qui sera éprouvé par la négligence des droits des frères, il sera alors éprouvé par la négligence des Droits Divins. Et certainement Allah viendra en aide à son serviteur dans la mesure où celui-ci viendra en aide à son frère. Préservez votre cœur de détester ou de mépriser quelqu'un qui a agi dans la vérité, mais contrairement à vos désirs passionnels ou qui a supprimé une chose vaine contrairement à vos désirs passionnels, car cela est considéré comme de l'association auprès d'Allah (Chirk). C'est dans ce sens que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **L'association dans ma communauté est moindre que les traces de mouvement de la fourmi sur la roche et le moindre de tous c'est d'aimer à cause du faux et de détester à cause du vrai.** » ou comme il a dit.

De même, préservez vos cœurs d'aimer ou d'apprécier celui qui accomplit ce qui est vain ou détruit ce qui est vrai conformément à vos désirs passionnels, car cela aussi fait partie de l'association (Chirk) auprès d'Allah – Exalté. Le croyant aime le vrai et aime ses gens, il aime qu'on lui dise la vérité et qu'on agisse avec. Il désapprouve le vain et il désapprouve ses gens, il déteste qu'on accomplisse le vain et qu'on agisse avec. Et que la Paix soit sur vous.

**Remarque :** Il est à noter en ce qui concerne nos propos sur la préservation des droits des frères que cela soit sans difficulté, ni contrainte, ni surcharge, mais selon la capacité et la possibilité sauf en certains cas lorsque l'on craint de la part du frère une hostilité, une coupure (des liens de fraternité) ou une corruption du cœur. Qu'il s'empresse alors à assainir son cœur, car cela entraîne l'Agrément d'Allah – qu'Il soit Exalté. Il est à noter aussi sur la désapprobation des gens du vain que cela ne s'accomplisse que par le cœur, car si cela s'extériorise sur l'un de nos membres cela peut provoquer un mal plus grave. Par conséquent, il est préférable de ne pas l'extérioriser en dehors du cœur. Et que la Paix soit sur vous. »

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

